



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 03 février 2017

Alerte météorologique en Charente : **Vigilance ROUGE** Vents Violents

Point de situation à 23 heures

Météo France a placé le département de la Charente **en vigilance ROUGE pour vents violents**. La tempête « Leiv » d'une violence exceptionnelle devrait traverser le département, ce samedi 4 février 2017 entre 5h et 13h. **Des rafales de 120 à 160km/h sont attendues en fin de nuit**. Ce phénomène météorologique est susceptible de provoquer localement des dégâts importants.

Le centre opérationnel départemental de crise s'est réuni à 23 heures autour du préfet de la Charente, Pierre N'Gahane.

Deux nouvelles mesures préventives ont été prises :

- **la fermeture du pont de l'Anguienne à tout véhicule et piéton à partir de 5 heures du matin, le samedi 4 février ;**
- **l'interdiction de la circulation des poids-lourds de 7,5 tonnes et transports aux personnes sur les axes routiers nationaux (RN10 et RN141) à compter de 2 heures du matin, le samedi 4 février.**

Ces mesures viennent compléter celles précédemment prises : interdiction temporaire des manifestations en extérieur (marchés, foires, manifestations sportives, culturelles ou récréatives) et suspension des transports du réseau départemental.

La Préfecture de la Charente engage chacun à la plus grande prudence et à respecter les consignes de sécurité.

Rappel aux usagers concernant les vents violents en alerte rouge :

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous. Ne vous promenez pas en forêt
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales et des services de l'État.
- Évitez toute activité extérieure exposée au vent.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous aux déplacements indispensables en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Fermez les portes et les volets, débranchez de préférence les appareils électriques
- Si besoin, prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.